

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 5 juin 2017, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance du Conseil Municipal de Saint-Victor, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger et Mesdames les Conseillères Louise Senécal et Nancy Lessard, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

La secrétaire de l'assemblée est Madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

2017-06-143

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

2017-06-144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{er} MAI ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 8 ET 15 MAI 2017

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 1^{er} mai et des séances extraordinaires des 8 et 15 mai 2017 soient adoptés tel que présentés.

ADOPTÉ

2017-06-145

ACQUISITION TERRAIN : STATION DE CHLORATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor prépare actuellement la mise aux normes de l'eau potable (Station de chloration);

ATTENDU les plans et devis préparés par WSP Canada portant les numéros 171-02925-00, en date du 18 mars 2017;

Il est proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor fasse l'acquisition d'une

parcelle de terrain de 7 853 pieds carrés de terrain adjacent, côté sud, au 249 rue Commerciale, pour un montant de 1\$ le pied carré et donc un total de 7 853\$, et ce afin de faciliter les travaux et déplacements nécessaires à la mise aux normes des installations d'eau potable. Madame Kathleen Veilleux, directrice générale, et Monsieur Jonathan V. Bolduc, maire, sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor concernant ce dossier.

ADOPTÉ

2017-06-146

**MANDAT BLANCHETTE-VACHON :
AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU
REVENU**

Il est proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que Madame Sylvie Groleau, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Victor, est autorisée à signer le formulaire MRW-69, pour autoriser Revenu Québec à communiquer tout renseignement nécessaire à la Firme Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

2017-06-147

**MANDAT DESJARDINS - CENTRE FINANCIER AUX
ENTREPRISES – OUVERTURE D'EMPRUNT
TEMPORAIRE POUR LES RÉGLEMENTS 139-2017
RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 1^{ER} ET 3E RANG
SUD ET 140-2017 MISE AUX NORMES DE L'EAU
POTABLE (STATION DE CHLORATION)**

ATTENDU le règlement d'emprunt 139-2017 : Réfection de voirie sur le 1^{er} et 3^e rang Sud, décrétant un emprunt de 967 328\$, qui a été approuvé le 19 mai 2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

ATTENDU le règlement d'emprunt 140-2017 : Mise aux normes de l'eau potable (station de chloration), décrétant un emprunt de 2 010 791\$, qui a été approuvé le 24 mai 2017 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec;

PROPOSÉ par Monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, monsieur Jonathan V. Bolduc, et la directrice générale, madame Kathleen Veilleux, à signer tous les documents nécessaires pour effectuer un emprunt temporaire chez Desjardins Centre Financier aux entreprises, pour les règlements 139-2017 : Réfection de voirie sur le 1^{er} et 3^e rang Sud et 140-2017 : Mise aux normes de l'eau potable (station de chloration).

ADOPTÉ

2017-06-148

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 138-2017
PROLONGEMENT DES ÉGOUTS DE LA ROUTE 108**

ATTENDU le règlement 138-2017 pour le prolongement des égouts de la route 108;

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec n'autorise pas le règlement tel que présenté;

PROPOSÉ par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'apporter les modifications recommandées par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec au règlement 138-2017 pour le prolongement des égouts de la route 108 en modifiant l'article 3 qui devrait se lire comme suit :

« **ARTICLE 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 139 188\$ sur une période de 20 ans. »

Et en retirant au complet l'article 7 du règlement 138-2017.

ADOPTÉ

2017-06-149

**OMH-NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE**

ATTENDU que les municipalités de la MRC Robert-Cliche ont convenu que les Offices municipaux d'habitation (OMH) du territoire de la MRC se regrouperaient, sur une base volontaire, au niveau du territoire de la MRC;

ATTENDU que le processus de regroupement nécessite la mise en place d'un CA provisoire, aussi appelé Comité de transition et de concertation;

ATTENDU que chaque municipalité concernée doit nommer un administrateur qui siègera sur ledit CA provisoire;

Sur la proposition de Monsieur Gino Vachon,

Il est résolu à l'unanimité que siège Madame Louise Senécal sur le CA provisoire (aussi appelé Comité de transition et de concertation) pour le regroupement des OMH du territoire de la MRC Robert-Cliche.

ADOPTÉ

2017-06-150

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT RÈGLEMENT
104-2013 : SYSTÈMES D’ALARME ANTI-INTRUSION**

Le conseiller Monsieur Jérôme Bélanger donne avis de motion qu’un amendement au règlement 104-2013 concernant les systèmes d’alarme anti-intrusion sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente de ce Conseil.

ADOPTÉ

2017-06-151

**AUTORISATION DE TENIR UNE COURSE À
OBSTACLES**

Proposé par Gino Vachon,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor n’ait pas d’objection pour qu’il y ait une course à obstacles le 24 juin 2017 dans la gravière située dans le 4^e Rang Nord. En cas de pluie, elle sera remise au 25 juin 2017. La Municipalité de Saint-Victor ne se tient aucunement responsable de tout accident qui pourrait survenir durant cette course à obstacles.

ADOPTÉ

2017-06-152

**DEMANDE DE CERTIFICAT D’AUTORISATION –
PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS**

ATTENDU que le Municipalité de Saint-Victor souhaite s’engager dans un plan de gestion des débordements;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, que :

- La municipalité s’engage à faire parvenir au MDDELCC un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés sur l’ensemble ou sur une partie de son territoire, selon un échancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de 3 ans);
- La municipalité s’engage à assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échancier à convenir avec le MDDELCC (maximum de 5 ans);
- La municipalité s’engage à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l’intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

ADOPTÉ

2017-06-153

MANDAT – SABLE D’HIVER

Ont soumissionné, pour la fourniture d’environ 4 500 tonnes de sable d’hiver pour l’année 2017 :

Excavation Pamphile Rodrigue

livré, taxes incluses : 39 493,91\$
non livré, taxes incluses : 11 382,53\$

Entreprises A.L.O. Pomerleau Ltée

livré, taxes incluses : 51 514,55\$
non livré, taxes incluses : 12 359,81\$

Après étude,

Proposé par Monsieur Marco Poulin,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, d’octroyer le mandat de fourniture du sable d’hiver pour l’année 2017 à Excavation Pamphile Rodrigue, pour un montant de 50 876,44\$ taxes incluses (39 493,91\$ + 11 382,53\$).

ADOPTÉ

2017-06-154

MANDAT – LOCATION DE CAMIONS – TRANSPORT DE MATÉRIEL D’ENTRETIEN DE CHAUSSÉE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, d’octroyer le mandat de location de camions équipés pour le transport de matériaux (environ 1 500 m³) avec opérateur à Ferme Donald Vachon, pour un montant de 9 554,42\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-06-155

MANDAT – AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

Ont soumissionné, pour l’auscultation des chaussées existantes de la Municipalité de Saint-Victor sur environ 40 000 mètres :

Maxxum Gestion d’Actifs 5 058,90\$ taxes incl.
Groupe Trifide 9 593,05\$ taxes incl.

Après étude,

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat d'auscultation des chaussées à Maxxum Gestion d'Actifs, pour un total de 5 058,90\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-06-156

MANDAT – SCELLEMENT DE FISSURES

Ont soumissionné, pour le scellement des fissures de revêtement des chaussées en enrobé existant de moins de cinq ans de la Municipalité de Saint-Victor par la méthode de planage et de surfacage :

Scellements J-F	2 167,28\$ taxes incl.
Asphaltek	4 918,06\$ taxes incl.

Après étude,

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de scellement des fissures à Scellements J-F, pour un total de 2 167,28\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-06-157

MANDAT – MARQUAGE DE CHAUSSÉE

Ont soumissionné, pour le marquage sur chaussées :

Lignco Sigma inc.	11 301,12\$ taxes incl.
-------------------	-------------------------

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de marquage des chaussées à Lignco Sigma inc., pour un total de 11 301,12\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

2017-06-158

MANDAT – RÉPARATION D'UN MUR DU GARAGE MUNICIPAL

Ont soumissionné, pour la réparation d'un mur du garage municipal :

Constructions Martial Bernard inc.	13 556,33\$ + taxes
Constructions Paul-Eugène Turcotte	16 980,00\$ + taxes

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de réparation d'un mur du garage municipal à Constructions Martial Bernard inc., pour un montant de 13 556,33\$ plus taxes.

ADOPTÉ

Monsieur Xavier Bouhy quitte son siège.

2017-06-159

DÉROGATION MINEURE : 204 RUE DU SÉMINAIRE

ATTENDU la demande déposée Madame Marie-Vicky Drouin copropriétaire du 204, rue du Séminaire;

ATTENDU qu'elle désire construire un garage double attenant à sa résidence principale;

ATTENDU l'importante contrainte imposée au terrain par la présence d'une partie de celui-ci en zone inondable qui interdit toute construction;

ATTENDU que la norme exigée au règlement de zonage 54-2006 de l'article 37 fixe la marge de recul latérale à 1.0 m et que la demande de dérogation est de 0.5 m ;

ATTENDU que la norme exigée au règlement de zonage 54-2006 de l'article 40 fixe la marge de recul arrière à 7.92 m soit 25% de la profondeur du terrain et que la demande de dérogation est de 6.0 m ;

ATTENDU que les propriétaires ne pourront réaliser le projet sans l'obtention de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Madame Fernande Jacques,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal d'accorder la dérogation mineure à Madame Marie-Vicky Drouin, selon les informations contenues au plan de localisation préparé par Madame Nadia Parent de porter à 0.5 m la marge de recul latérale aux limites de la propriété du lot 4 770 293 au lieu de 1.0 m comme indiqué au règlement de zonage numéro 54-2006 et de porter à 6.0 m la marge de recul arrière aux limites du lot susdit au lieu de 7.92 m comme décrit au règlement de zonage numéro 54-2006.

Par contre le Conseil demande comme condition au permis de construction le fait qu'aucune ouverture dudit garage (porte, fenêtre, etc.) ne puisse être érigée au mur latéral donnant sur la propriété voisine.

ADOPTÉ

2017-06-160

DÉROGATION MINEURE : À COTÉ DU 215 RUE COMMERCIALE

ATTENDU la demande déposée Madame Julie Boucher propriétaire du 215, rue commerciale sur le lot 4 770988;

ATTENDU qu'elle désire construire une habitation multifamiliale de 4 (quatre) logements, sur dalle de béton sans sous-sol et incluant un garage au premier étage;

ATTENDU que la norme exigée au règlement de zonage 54-2006 à l'article 44 pour la hauteur maximum en étage est limitée à 2 étages et que la demande de dérogation est de 3 étages ;

ATTENDU que la norme exigée au règlement de zonage 54-2006 à l'article 45 pour la hauteur en mètre maximum est de 9 mètres et que la dérogation demandée est de 12.2 mètres;

ATTENDU que la propriétaire ne pourra pas réaliser le projet sans l'obtention de la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal d'accorder la dérogation mineure à Madame Julie Boucher, selon les informations préliminaires contenues à son dossier et lui permettre de porter à 3 étages la hauteur en étage de son bâtiment au lieu de 2 étages comme prescrit au règlement de zonage numéro 54-2006 et lui permettre de porter à 11.6 mètres maximum la hauteur en mètre de son bâtiment au lieu de 9.0 mètres comme inscrits au règlement de zonage numéro 54-2006.

La Conseil ajoute les conditions suivantes. Le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre devra, en plus d'illustrer la position du bâtiment principal, indiquer la hauteur maximale en mètres mesurée en façade du bâtiment. De plus, selon le plan no 2 déposé par la demanderesse au soutien de sa demande, le logement au rez-de-chaussée devra être pourvu de fenestration en façade et en cour latérale et arrière et d'une porte d'entrée principale en façade. Le garage et ledit logement au rez-de-chaussée devront avoir un revêtement extérieur équivalent au reste du bâtiment principal.

ADOPTÉ

Monsieur Xavier Bouhy regagne son siège.

2017-06-161

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Nancy Lageux	270,00 \$
Véronique Lambert	100,00 \$
Bureautique Guy Drouin	785,45 \$
SNQ Chaudière-Appalaches	345,21 \$
Medds Colis	11,79 \$
Beauté Vivante	172,50 \$
Destination Beauce	34,50 \$
Salon Haute Tendance	57,48 \$
Katia Veilleux	50,00 \$
Clinique Caroline Lapointe	25,00 \$
Magasin Co-op	133,63 \$
Chantal Rodrigue	450,00 \$
Annie Bureau	230,67 \$
Claudia Duquet	144,92 \$
MMQ	385,00 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Kathleen Veilleux	133,50 \$
Claudia Duquet	81,27 \$
Hydro-Québec	1 922,96 \$
Solution Profil Financier	600,00 \$
Jonathan V. Bolduc	39,98 \$
Jonathan V. Bolduc	58,32 \$
Claudia Duquet	59,53 \$
Solution Profil Financier	407,60 \$
Gaz Métro	1 150,64 \$
Hydro-Québec	515,28 \$
Lorraine Boucher	1 600,00 \$
Mathieu Rodrigue	320,00 \$
Visa Desjardins	1 207,85 \$
Solution Profil Financier	570,00 \$
SEAO	29,78 \$
Téléphone Saint-Victor	548,99 \$
Visa Desjardins	1 165,41 \$
Claudia Duquet	28,17 \$
Telus Mobilité	167,78 \$
Hydro-Québec	4 138,94 \$
Mario Corneau	320,00 \$
Visa Desjardins	3 251,50 \$
Pitney Works	229,95 \$
Catherine Roy	777,75 \$
Solution Profil Financier	626,00 \$
Groupe Ultima	109,00 \$
Pegaze	431,16 \$
Cordonnerie Burreau	463,28 \$
Style Musique	296,64 \$
Archambault	234,68 \$
Horticom	397,81 \$

Alliance Coop	5 145,68 \$
Robitaille Équipement	2 023,56 \$
DEBB	114,57 \$
Gaétan Jacques Électrique	826,24 \$
Magasin Coop	829,48 \$
Ville Saint-Georges	314,99 \$
Centre Électrique de Beauce	203,19 \$
Les Remorques du Nord	1 996,12 \$
WSP	18 676,25 \$
Normand Nadeau Communication	280,54 \$
Centre de l'aspirateur	114,92 \$
Les Pièces G.R.	68,86 \$
Beauce Vaporel	90,00 \$
Vertdure	1 189,98 \$
Bélangier Technologies	103,48 \$
Environnex	6 294,89 \$
Centre du Camion Amiante	2 336,19 \$
Marie Cake	75,00 \$
Isotech Instrumentation	138,94 \$
Bastien Thibaudeau	1 000,00 \$
Wolseley	201,21 \$
Pneus Beaucerons	1 382,94 \$
Hercule Fortin Inc.	211,90 \$
Industries de Ciment la Guadeloupe	9 348,28 \$
Garage Bizier	746,63 \$
F. Plante	258,68 \$
Ferme Donald Vachon	13 235,36 \$
Ateliers d'usinage LB	5 728,64 \$
Association ds Chefs en sécurité incendie	241,45 \$
Ville de Beauceville	8 954,69 \$
Exc. Pamphile Rogridue	39 517,73 \$
Aréo-Feu	105,85 \$
LCS	863,46 \$
Fonds d'information sur le territoire	16,00 \$
Constructions Paul-Eugène Turcotte	212,98 \$
Pro-Net	560,49 \$
AquaBeauce	32,00 \$
Ecce Terra	2 376,54 \$
Garage Alex Bolduc	95,19 \$
Librairie Select	279,86 \$
Distribution Daki 2008	171,66 \$
CWA	1 797,92 \$
Mini Pelle Gilles Beaudoin	396,66 \$
Laforest Nova Aqua	4 179,03 \$
Solutions GA	1 229,29 \$
Le Pro du CB	402,64 \$
Rénovation Steve Bureau	224,20 \$
Extincteur de Beauce	150,01 \$
Gingras Électrique	541,65 \$

TOTAL 160 635,74 \$

ADOPTÉ

2017-06-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

JONATHAN V. BOLDUC

KATHLEEN VEILLEUX